



# Le théâtre amateur en Suisse, ce qu'il est ses connections son financement

par Marco Polli, secrétaire général de la  
Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs (FSSTA)

*Le théâtre amateur est une manifestation sociale artistique et populaire majeure.  
A la différence du théâtre professionnel essentiellement urbain,  
le théâtre amateur est décentralisé, présent dans tout le pays,  
dans les villages, dans les communes avec  
environ 1 troupe pour 8000 habitants.*

Septembre 2007

# Table des matières

1. Un théâtre de troupe organisé sur la durée .....	3
2. Les amateurs, leurs organisations et leurs activités ....	4
3. Le rôle d'une fédération : la FSSTA .....	5
4. La FSSTA : ses ressources .....	6
5. ...et son organisation.....	6
6. Pour s'informer .....	6
7. Pour un financement diversifié du théâtre amateur .....	7
8. Le boulevard est-il une fatalité ? Enquête sur le répertoire du théâtre amateur.....	9
9. Documents annexes .....	14

## UN THÉÂTRE DE TROUPE ORGANISÉ SUR LA DURÉE

Il faut s'entendre sur ce qu'est le théâtre amateur, car il y a une multitude insaisissable de groupes éphémères qui donnent un ou deux spectacles et disparaissent. Le théâtre amateur proprement dit se distingue de ces manifestations spontanées par une organisation dans la durée et son attachement au principe associatif. Pour être admis dans l'une des quatre fédérations suisses de théâtre amateur - une par région linguistique - une troupe doit avoir présenté un minimum de spectacles, témoigner d'une organisation stable et disposer de statuts conformes aux articles 60 et suivants du Code civil suisse. Les quatre fédérations suisses fédèrent ainsi une très large majorité des troupes ayant une activité durable. Avec leurs 900 troupes totalisant environ 35'000 membres elles sont largement représentatives.

### Amateurs et professionnels

Un nombre croissant de troupes d'amateurs recourt à des professionnels, en général pour la mise en scène. La FSSTA n'y voit aucune dérogation au statut d'amateur tant que le statut du ou des professionnels engagés est distinct de celui des membres de la troupe, que la direction est assurée par le comité élu composé d'amateurs et que tous les membres amateurs ont le droit de vote.

Les comédiens amateurs se satisfont en général de leur statut, et la concurrence qu'ils pourraient faire aux professionnels est un mythe. On n'est pas dans le même créneau et ceux qui, forts de succès locaux, nourrissent de grands rêves de carrière, vont au devant de non moins grandes déconvenues. Car on ne passe qu'exceptionnellement de l'amateurisme au professionnalisme ; ce qui n'exclut pas que beaucoup de comédiens professionnels ont été éveillés au théâtre, adolescents ou enfants, par une expérience d'amateur dans leur commune, une maison de quartier ou à l'école.

***Le théâtre amateur est un théâtre de troupes organisées sur le mode associatif qu'elles partagent avec des dizaines de milliers d'associations qui constituent la trame serrée de la société civile. Il est naturellement décentralisé et ancré dans le tissu social local. Le comédien amateur est issu des mêmes rangs que son public d'où la dénomination allemande de « Volkstheater », théâtre du peuple fait par le peuple.***

### Ouverture au monde

Le théâtre amateur se distingue encore du professionnel par son ouverture au monde. La diversité culturelle et linguistique est une réalité chez les amateurs grâce à leurs organisations nationales et internationales. Toutes les troupes n'en profitent pas, certes, mais une minorité active non négligeable est habituée à se déplacer à l'étranger, au-delà des mers parfois, où elle peut se familiariser avec des approches et traditions théâtrales différentes et en langues étrangères.

### Tendances

Depuis les années 1950, le théâtre amateur est en expansion continue malgré la télévision et d'autres distractions de masse. En Suisse romande, le nombre de troupes de la FSSTA a triplé en trente ans. Présentes partout, elles contribuent à entretenir une activité culturelle dans les communautés locales.

Dans le prolongement de ce théâtre local s'est développé, sous l'impulsion des fédérations, un théâtre plus exigeant capable de présenter des spectacles de haute qualité dans des festivals nationaux et internationaux. Les membres des troupes qui le souhaitent sont incités par les fédérations à se former et à se perfectionner en recourant notamment à des professionnels.

La FSSTA entend développer ces prochaines années l'accueil de spectacles de troupes étrangères membres de fédérations auxquelles elle est affiliée.

***L'expansion du théâtre amateur, l'amélioration de son niveau de jeu, la diversification de son répertoire ainsi que son ouverture au monde sont le fruit de l'activité des fédérations. Les fédérations apportent une réelle plus-value au théâtre amateur.***

## LES AMATEURS, LEURS ORGANISATIONS ET LEURS ACTIVITÉS

*Le fonctionnement aussi bien des troupes que des fédérations qui les regroupent est assuré à tous les niveaux par des membres bénévoles pratiquant activement le théâtre et élus régulièrement par les assemblées générales ou congrès annuels respectifs.*

### Sur le plan national

Il y a 4 fédérations de théâtre amateur, une par région linguistique. Ce sont :

- Le **Zentralverband Schweizer Volkstheater** (ZSV) fondé en 1906, env. 600 troupes
- La **Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs** (FSSTA) 1926, 173 troupes
- L'**Uniun grischuna per il teater popular** (UTP) 1980, 65 troupes
- La **Federazione Filodrammatiche della Svizzera Italiana** (FFSI) 1982, 35 troupes

Ces 4 fédérations sont fédérées à leur tour dans le **Centre national suisse du théâtre amateur** (CNSTA). Le CNSTA s'inscrit dans la volonté ancrée dans la Constitution fédérale (art. 70) d'« *encourager la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques* » et de « *soutenir les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour la sauvegarde et la promotion des langues romanche et italienne* ».

Depuis 1994, le CNSTA organise une **Biennale suisse du théâtre amateur, tenue à tour de rôle dans l'une des quatre régions linguistiques sous la responsabilité de sa fédération**, qui offre durant trois jours des représentations dans les quatre langues officielles et favorise les contacts nationaux. En particulier, le théâtre amateur a joué et joue un rôle important dans le renouveau des langues grisonnes et des parlers tessinois. L'UTP et la FFSI, fondées en 1980 et 1982, sont venues matérialiser et catalyser un mouvement de réappropriation des origines, des parlers locaux.

### Sur le plan international : AITA et CIFTA

Le CNSTA est l'un des 46 **Centres nationaux** membres de l'**Association Internationale du Théâtre Amateur** (AITA). Parmi de nombreuses activités mondiales organisées sous l'égide de l'AITA, le festival mondial quadriennal de Monaco couplé au congrès de l'AITA mérite une mention particulière. Il donne l'occasion d'assister à 24 spectacles théâtraux de 24 pays différents dans leur langue originale.

Considérée comme une ONG partenaire de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, l'AITA donne accès à des festivals mondiaux, se préoccupe de l'impact du théâtre sur l'éducation à la tolérance et du développement du théâtre pour et par la jeunesse. Sa *Commission artistique* s'emploie actuellement à rédiger des recommandations sur la qualité des spectacles à l'attention des troupes participant à des événements internationaux et leurs organisateurs. Rien de plus désolant, en effet, qu'une troupe ayant fait un long voyage et présentant un spectacle insuffisant.

L'AITA utilise trois langues de travail : le français, l'anglais et depuis trois ans l'espagnol. Elle comporte 9 *Centres régionaux* regroupant des fédérations des pays membres par région géographique.

Le *Conseil International des Fédérations Théâtrales d'Amateurs de culture latine* (CIFTA) – l'un d'eux - présente la particularité de regrouper 15 fédérations d'Europe (France, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Monaco), d'Afrique (Tunisie, Maroc), d'Amérique du Nord (Québec) sur la base de leur participation de la culture latine. Il s'agissait à l'origine de défendre la diversité culturelle face à une tendance au laminage des identités par les médias de masse et la perte de la diversité linguistique au profit de l'anglais. La FSSTA, la FFSI et l'UTP en font partie. Un membre de la FSSTA, Marco Polli, occupe la vice-présidence. L'activité principale et concrète du CIFTA consiste à stimuler les échanges au sein de la culture latine par la participation à des festivals internationaux, des jumelages, des séminaires de formation. Son fleuron est le festival triennal thématique *Les Estivades* de Marche-en Famenne, Belgique. Un événement majeur.

Si les fédérations helvétiques latines sont très actives sur le plan international, on observe malheureusement, ces dernières années, une tendance des associations alémaniques à l'isolationnisme tant par rapport à « l'autre Suisse » qu'aux activités internationales non germanophones. Cette tendance s'inscrit dans une évolution récente très inquiétante de la Suisse allemande dans de nombreux domaines.

## LE RÔLE D'UNE FÉDÉRATION : LA FSSTA

### Aides concrètes aux troupes et aux membres :

- Conseils pour la recherche des pièces.  
Bibliothèque de 2500 ouvrages prêtés gratuitement aux membres. Conseils personnalisés par le **responsable de la bibliothèque**
- Subside pour la formation continue  
Des subsides de formation sont accordés aux membres selon certains principes et barèmes. (voir annexe). Une **responsable de la formation** gère les demandes.
- Réseau d'accès à des festivals nationaux et internationaux  
Conseils et inscription par le **responsable des festivals**. En relation avec les fédérations dont la FSSTA est membre. Destinations les plus fréquentes : France, Belgique, Monaco, Québec. Quelques participations en Amérique latine et autres pays européens.
- Participation aux frais de déplacement pour des festivals agréés  
Selon un **tarif établi** après l'accord du comité. (annexe)
- Festival biennal de Chisaz  
Festival comprenant un prix décerné par le jury. Co-organisation en partenariat avec la commune de Crissier /VD sur 2 x 3 soirées. 8<sup>ème</sup> édition du 18 au 28 septembre 2008.

### Lien avec les troupes :

- Par les visites aux troupes  
Chaque **délégué cantonal voit les spectacles** de son canton et en rend compte au Comité central.

### Promotion d'auteurs suisses :

- Relations avec la Société suisse des auteurs (SSA)  
La SSA encourage la représentation d'oeuvres dramatiques suisses en accordant un subside forfaitaire. Un groupe d'auteurs rattachés à la SSA est régulièrement présent au congrès FSSTA avec un stand et dispose d'un espace dans le Journal *Entre Cour & Jardin* pour présenter auteurs et textes. La SSA et la FSSTA ont signé un accord tarifaire préférentiel pour les droits d'auteur. (annexe)

### Promotion culturelle et représentation de la Suisse

#### En Suisse :

- Par la Biennale suisse  
Qui donne l'occasion de voir des spectacles dans les quatre langues nationales.
- Par son Congrès annuel  
Chaque année, le congrès de la FSSTA se tient dans un autre canton organisé par des troupes locales. C'est un **événement festif et théâtral** avec présence des autorités et invitation de nos partenaires (autres fédérations, SSA)

La FSSTA est membre de plusieurs organisations culturelles suisses et y assume des responsabilités :

- Ch-dramaturgie  
une base de données sur les ouvrages d'auteurs suisses. Gestion du **prêt des ouvrages en français** par **notre responsable bibliothèque**. Elle en assure depuis 2006 la **présidence**.
- Enjeu public-Culture enjeu  
« association pour la sauvegarde des ressources financières des artistes de toute la Suisse ». Vice-présidence.
- Coalition suisse pour la diversité culturelle. Un membre au comité.
- Centre national suisse du théâtre amateur (CNSTA)  
organisation de la **Biennale suisse du théâtre amateur**

#### A l'étranger :

- Partenaire du festival biennal du PATAF d'Annemasse (France). Prochaine édition : mai 2009
- membre de l'AITA (par le CNSTA) et du CIFTA

### Recherche

Participation à des recherches du CNRS en France, au *Dictionnaire du théâtre en Suisse* ; publications diverses sur les langues, la nature, les origines, la spécificité du théâtre amateur, etc.

### Information-publications

- *Entre Cour & Jardin*, trimestriel, tirage 4000 ex.
- Site Internet : [www.fssta.ch](http://www.fssta.ch)

## LA FSSTA : SON ORGANISATION

Dirigée par un Comité central de 12 membres et un président élus par le Congrès pour trois ans renouvelable. Tous sont bénévoles et membres actifs d'une troupe. Le CC se réunit chaque mois.

- Chaque membre du CC est en même temps délégué de son canton. Il entretient un contact régulier avec les troupes de son canton et s'engage à assister à tous leurs spectacles dont il rend compte au comité central. De ce fait, le CC a une connaissance précise et synthétique de toutes ses troupes.
- Des responsabilités spécifiques sont confiées à certains membres. Ce sont :
  - la vice présidence
  - le secrétariat général (affaires nationales et internationales, éditeur responsable du journal)
  - la trésorerie
  - la responsabilité de la formation
  - la responsabilité des festivals (nationaux et internationaux)
  - la responsabilité de la bibliothèque (FSSTA + ch-dramaturgie = env. 3000 ouvrages)

La FSSTA dispose d'un secrétariat avec un secrétaire permanent. Responsable de la publication du journal (rédacteur en chef), du site Internet, de la gestion des membres, rédaction des PV...

La FSSTA compte actuellement 173 troupes et env. 4000 membres répartis dans 7 cantons et parties francophones de cantons : BE (francophone), FR, GE, JU, NE, VD, VS. Côté longévité, elle compte cinq troupes en activité fondées il y a plus d'un siècle, la plus ancienne remontant à 1842.

Le **Congrès annuel** de printemps est un moment fort, et festif. Il reçoit la visite de 150 délégués et tend à s'ouvrir à la population locale en l'invitant à assister à ses spectacles.

## ...ET SES RESSOURCES

La FSSTA est financées :

1. **par la cotisation des troupes** de Fr. 250 / an
2. **par des subventions annuelles**
  - de l'Office fédéral de la culture (en diminution depuis 2005)
  - de Pro Patria
  - de certains cantons romands

*Depuis quelques années, les subventions sont en diminution régulière. Le financement de l'activité de la Fédération devient problématique.*
3. **par des dons éventuels.** En théorie : on les attend toujours...

## POUR S'INFORMER

- La FSSTA dispose d'un site internet régulièrement mis à jour : [www.fssta.ch](http://www.fssta.ch)  
On peut en télécharger différents documents à l'usage des troupes dont le journal et des articles d'archive par thème
- D'un secrétariat tenu par Jacques Maradan, case postale 36, 1553 Châtonnaye FR.
- **ENTRE COUR & JARDIN**, trimestriel de 24 pages, avec notamment l'agenda de tous leurs spectacles, des articles de fond, des informations sur les festivals, événements nationaux et internationaux.
- Brochure du 75<sup>ème</sup> anniversaire : *FSSTA 1926-2001, 75 ans au service du théâtre amateur* © FSSTA 2002, avec son historique de la FSSTA, de son journal, des articles de fond sur le profil des troupes membres et leur répertoire, les liens entre les fédérations helvétiques, les relations internationales et des contributions de différentes personnalités. Peut être obtenu par le Secrétariat.
- Ce document a été confectionné à l'attention du groupe ad hoc *Gesprächsrunde Ballenberg* sous l'égide de Pro Helvetia par Marco Polli, secrétaire général, 37 rue Chabrey, 1202 Genève, [mpolli@infomaniak.ch](mailto:mpolli@infomaniak.ch)

## POUR UN FINANCEMENT DIVERSIFIÉ DU THÉÂTRE AMATEUR

*Qui, de la Confédération, des cantons et des communes subventionne le théâtre amateur ? La FSSTA reçoit des aides de certains cantons romands, de l'OFC et de Pro Patria. En ce qui concerne les cantons, cette aide est non seulement en diminution, mais elle est remise en question régulièrement selon le principe que les cantons ne financeraient que les activités professionnelles. Il règne manifestement une confusion entre la nature de l'activité des fédérations et celle des troupes peu propice à déterminer le niveau d'aide publique qu'elles peuvent attendre.*

### 1. Le rôle des fédérations : promouvoir des activités culturelles populaires

Ce n'est pas le rôle des fédérations d'organiser des spectacles, mais celui des troupes.

Les fédérations interviennent à un autre niveau. En favorisant l'évolution du théâtre amateur, elles apportent une véritable plus-value à l'activité théâtrale, à savoir :

1. Une amélioration de la qualité des spectacles par la formation et la participation à des festivals
2. Une promotion d'auteurs suisses
3. Une contribution à la diversité culturelle et à la conscience nationale au sens des articles 69 et 70 de la Constitution<sup>1</sup> par le CNSTA et la Biennale suisse
4. Une présence sur la scène internationale et une représentation de la Suisse à l'étranger
5. Une contribution à la recherche sur le théâtre comme manifestation populaire et sa diversité linguistique en Suisse

### ☛ Ces prestations doivent être reconnues et soutenues par des aides aux niveaux appropriés : la Confédération et les cantons. Elles ne le sont que partiellement

a. **Confédération** : l'OFC (crédit KUOR) et Pro Patria apportent une aide reconnaissant de facto le rôle de notre fédération dans le sens des alinéas 2 et 3 de l'art. 69 de la Constitution ainsi que de l'alinéa 3 de l'art. 70

b. **Cantons** : Grâce au bénévolat, les fédérations font un travail considérable à des coûts dérisoires qu'aucune structure professionnelle ne pourrait assumer ni n'assume (par ex. au niveau national et international).

Certains cantons romands apportent une contribution annuelle. Cependant, une justification implicite, ou qui relève de la simple poursuite d'une habitude, fragilise une ressource indispensable. Il faut lever un malentendu : les fédérations n'organisent pas directement des spectacles (sauf festivals et congrès). Les tâches énumérées aux points 1 à 5 ci-dessus constituent un travail spécifique de promotion culturelle au sens de l'art. 69. C'est cette activité qui doit être reconnue en tant que telle et soutenue au niveau des cantons.

Ce qui vaut pour les cantons vaut également pour les villes.

### 2. L'activité des troupes dans communes et villages

La plupart des troupes se produisent dans un contexte communal ou villageois avec un fort lien avec la population locale. Ce faisant, elles bénéficient d'aides pour tout un ensemble de tâches pratiques (construction de décors, accueil des spectateurs, transport de matériel...) et parfois rémunératrices (confection et vente de nourriture et de boissons, sponsoring par des inserts publicitaires dans le programme) par des personnes ayant du plaisir à une activité associative. Ceci rend de nombreuses troupes autonomes financièrement. Au besoin, communes et villages fournissent des aides en tous genres : mise à disposition d'un local de répétition, d'une salle, des pompiers... voire subvention.

### ☛ Il est donc logique qu'une aide éventuelle à ce type d'activités soit du ressort des communes.

### 3. Le prix de la diversité

Le succès local n'est pas une garantie de qualité. L'existence d'un « public captif » - composé de familiers conquis - a trop souvent pour contrepartie des troupes captives condamnées aux pièces de boulevard récurrentes et sur-jouées.

Des groupes amateurs qui ont fait le choix d'aborder des pièces exigeantes, d'engager des professionnels dans le but de présenter des spectacles de qualité et de se perfectionner ont du mal à s'épanouir dans un contexte local et à équilibrer leur budget. Or, ce sont eux qui tirent le théâtre ama-

---

1

**Art. 69 Culture**

1 La culture est du ressort des cantons.

2 La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.

3 Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

**Art. 70 Langues**

3 La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

teur vers le haut, assurent une diversité culturelle, participent à des festivals, s'ouvrent au monde, représentent notre pays. Sans aides publiques ou privées ces troupes ne peuvent survivre. Le principal mécène romand, la *Loterie de la Suisse romande* (LoRo), accorde des aides dans certains cantons, mais pas dans tous. Ce n'est pas suffisant, et il est nécessaire que les autorités cantonales et des villes responsables des affaires culturelles les soutiennent.

☛ **Le théâtre amateur exigeant a besoin de l'aide cantonale pour garantir qualité et diversité culturelle.**

**4. Les amateurs ont besoin des professionnels, et réciproquement**

Les amateurs ont-ils besoin des professionnels ? Pas tous. Mais si le niveau moyen de jeu s'est constamment amélioré depuis les années 1950, c'est parce que des amateurs ont accepté de se former, de se laisser diriger par des gens du métier et aussi parce que le goût d'un public de plus en plus large a évolué. Par ailleurs, l'engagement de professionnels à l'heure où nombre d'entre eux luttent pour assurer leur emploi représente non seulement une aide mais leur donne l'occasion d'élargir leurs compétences par l'enseignement ou par une approche différente de la mise en scène.

**Principes de financement en bref :**

• **Pour une aide fédérale aux fédérations**

L'activité des fédérations présente incontestablement « un intérêt national » tant par leur contribution concrète à « la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. » que par leur représentation sur le plan international. Elles participent à la « promotion de la formation » soutenue par la Confédération.

L'*OFC* et *Pro Patria* accordent une aide reconnaissant ainsi le rôle de la FSSTA au sens ci-dessus. Mais cette aide devrait être complétée par celle des cantons auxquels la politique culturelle incombe.

• **Pour une aide cantonale aux fédérations**

Les fédérations contribuent à l'amélioration du niveau des spectacles en finançant la formation continue de leurs membres et en leur donnant l'occasion de participer à des festivals. Elles ont un rôle spécifique à jouer comme agent de promotion culturelle.

Le soutien à la politique culturelle « est du ressort des cantons »

• **Pour une aide cantonale aux troupes présentant des spectacles de haute qualité**

Un certain nombre de troupes pratiquent un théâtre exigeant ou de création qui ne trouve pas sa place dans le seul contexte local.

Elles doivent pouvoir bénéficier d'une aide cantonale en complément à d'autres aides privées.

• **Pour une aide communale, subsidiairement cantonale, aux troupes locales**

Les troupes d'amateurs ancrées dans la vie communale ou villageoise contribuent à l'animation culturelle locale.

Les communes peuvent les aider sous diverses formes: prêt de locaux pour répéter, d'une salle de spectacle, de matériel, prise en charge de certains frais (pompiers, utilisation de matériel public), subvention. Lors de spectacles d'une certaine importance, le canton peut apporter une aide subsidiaire.

## LE BOULEVARD EST-IL UNE FATALITÉ ? ENQUÊTE SUR LE RÉPERTOIRE DU THÉÂTRE AMATEUR

### Un théâtre de proximité pour le meilleur et pour le pire

Il existe une proximité entre public et comédiens propre au théâtre amateur, pour le meilleur et parfois pour le pire... Pour le meilleur, quand les amateurs peuvent compter sur la complicité bienveillante d'un public de familiers qui vient les voir. Pour le pire, lorsque cette relation quasi incestueuse empêche tout propos critique, toute distance artistique et impose un répertoire conventionnel dont les ficelles comiques véhiculent des clichés sociaux dévalorisants sur les femmes, les homosexuels et ceux, en général, qui sortent d'une certaine norme.

L'audace dans la créativité tant sur le fond que sur la forme semble exiger l'anonymat des publics urbains. La Suisse romande, avec ses quatre villes universitaires, offre cet espace dont bénéficie une minorité significative de troupes. Cela dit, on trouve un théâtre de qualité ancré dans des villages, des communes et des quartiers, porté par leurs habitants dont le rayonnement dépasse largement le cadre local.

### Ce que montre une enquête

Le reproche récurrent fait au théâtre amateur de se restreindre à un petit nombre de pièces de boulevard à succès a un fondement. Mais il ne rend pas justice à la variété et à la diversité réelle de son répertoire. Pour en avoir le cœur net, à la veille du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la FSSTA, les spectacles annoncés par les troupes pour la saison 1999-2000 ont été recensés : 149 qui ont donné lieu à 1029 représentations.<sup>2</sup>

### Le répertoire

« Ils viennent pour se divertir, ils aiment la comédie, mais pas question de présenter un Ionesco, par exemple » remarquait un président de troupe. Un autre exprimait les mêmes regrets en citant Anouilh. A l'inverse, on trouvera aussi des allergiques à l'inévitable *Puce à l'oreille* de Feydeau ou *Double mixte* de Cooney pour ne rien dire de *Têtes à claque* - « claque », en l'occurrence, au sens de bordel - de René Bruneau. Car il n'y a pas un public de théâtre amateur, mais une mosaïque de publics dont certains s'excluent. C'est pourquoi une typologie des spectacles doit rendre compte à la fois des genres définissant traditionnellement les pièces et de leur relation au public. La catégorie « spectacles populaires » paraîtra baroque à certains, et pourtant elle décrit très exactement la rencontre d'un certain public avec certaines pièces. Deux mots, donc, sur chacune des quatre catégories utilisées.

#### 1. Spectacles de divertissement populaire (66 spectacles pour 448 représentations, soit 44%)

S'adresse à un public populaire qui ne fréquente pas régulièrement le théâtre et vient pour se divertir. Il regroupe des spectacles comprenant le boulevard, les revues, des pièces policières, etc. On y trouve notamment

- **des pièces de boulevard et policières récurrentes :**  
5 Bricaire & Lasaygues , 5 Cooney , 3 Claude Magnier , 3 Feydeau , 3 René Bruneau , 2 Barillet et Gredy , 2 Jean de Marchenelles , 2 Jean Marsan , 2 Labiche , 2 Marc Gilbert Sauvageon...
- **une quinzaine de productions personnelles : revues, improvisations, etc. se référant en général au contexte local**

#### 2. Modernes (51 spectacles pour 321 représentations, soit 31%)

C'est du théâtre d'auteurs comprenant aussi bien des comédies - *Harold et Maude*, *Le Visiteur* - que des drames comme *Le village en flammes* de Fassbinder ou *Bent* de Sherman. Il attire un public diversifié selon les auteurs. Les adeptes de « spectacles populaires » peuvent être rebutés par des Anouilh ou Audiberti ; ils ne boudent pas les comédies de Balasko ou Jaoui & Bacri.

- **des comédies à succès de :** Balasko , Bertrand Blier, Coline Serreau , Jaoui & Bacri.
- **des œuvres d'un certain niveau d'auteurs variés :** Anouilh, Audiberti, Brecht, Dario Fo, Frisch, Guitry, Horvath, Obaldia, Pagnol, Pinter, Tardieu, Tom Stoppard, E.-E. Schmitt...

#### 3. Classiques (12 spectacles pour 98 représentations, soit 10%)

Ce genre de pièces exige une plus grande accoutumance au théâtre. Il est dominé par des auteurs classiques comme Goldoni (5 occurrences), Molière (2), Aristophane (2), Tchekov, Oscar Panizza, Sophocle... tout de même 10 comédies sur 12 pièces.

---

<sup>2</sup> Enquête réalisée par Marco Polli sur la saison 1999-2000, publiée dans la brochure du 75<sup>ème</sup> : *FSSTA 1926-2001, 75 ans au service du théâtre amateur*, © FSSTA 2002, case postale 36, 1553 Châtonnay FR

**4. Créations et spectacles divers (20 spectacles pour 159 représentations, soit 15%)**

Ce sont des spectacles d'une certaine exigence. Au-delà du cadre communal, ils drainent en général un public urbain.

- **de genres variés comme** *L'Enéide*, une épopée de Guénoun d'après Virgile, *Didascalies* d'Horowitz, grands spectacles mixtes comme *La nique à Satan* avec une musique de Frank Martin avec une centaine d'exécutants, ou *L'Opéra de quat'sous* de Brecht, ou encore *La belle Hélène* d'Offenbach.
- **et aussi 9 créations, dont une opérette et 4 créations d'auteurs suisses contemporains :** Simone Collet, Sylvie Lehmann, Gilbert Pingeon et Michel Tagliabue.

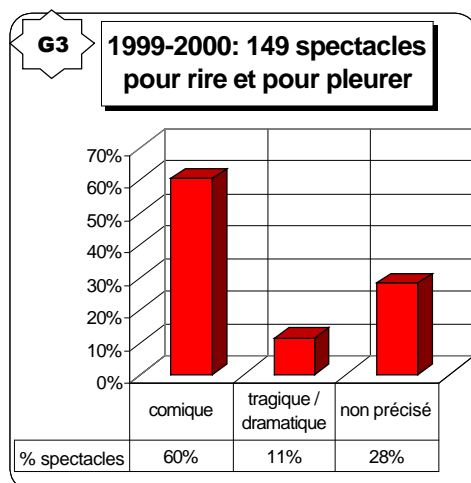
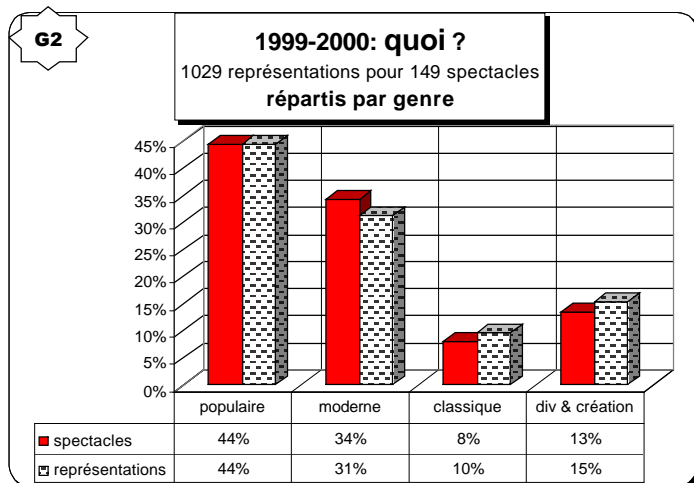
Tableau des spectacles 1999-2000 par genres

genre		nb de spectacles				nb représentations			
populaire	boulevard	43	29%	66	44%	301	448	44%	populaire
	prod. perso	11	7%			75			
	policier	8	5%			48			
	sketches	4	3%			24			
moderne	comédie moderne	26	17%	51	34%	149	321	31%	moderne
	drame moderne	16	11%			124			
	autre moderne	9	6%			48			
classique	comédie class.	10	7%	12	8%	81	98	10%	classique
	drame classique	1	1%			10			
	tragédie class.	1	1%			7			
div & création	autres divers	14	9%	20	13%	111	159	15%	div & création
	opérette	3	2%			29			
	monologues	2	1%			11			
	gde production	1	1%			8			
total		149	100%	149	100%	1026	1'026	100%	

**QUOI ? Que vont voir les Romands ? (G2, G3)**

Le tableau ci-dessus et le graphique G2 donnent une idée de la répartition des spectacles selon leurs genres. Ils mettent en évidence et relativisent aussi l'importance des « spectacles populaires » qui font jeu égal avec les « modernes » et les « classiques » cumulés. Il n'est donc pas vrai de dire que le théâtre amateur se satisfait des seules pièces de boulevard.

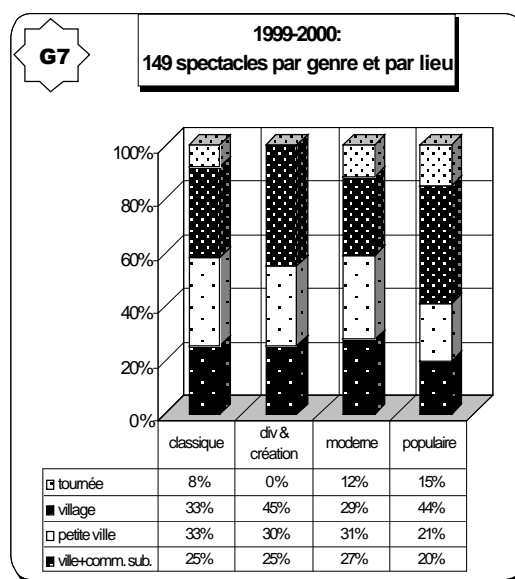
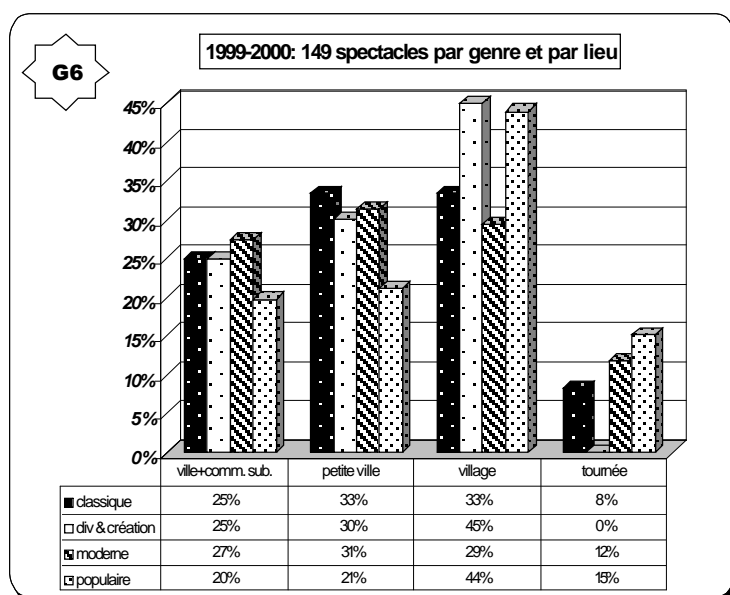
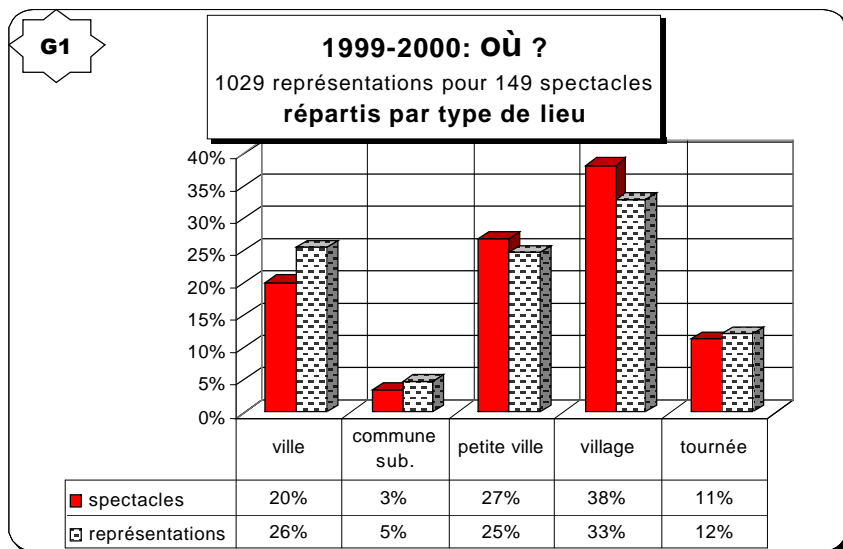
- La répartition entre les différents genres peut fluctuer d'une saison à l'autre, mais leurs proportions relatives restent stables.
- Les « spectacles populaires » sont largement dominés par le boulevard. Signe des temps, on n'a trouvé aucun drame du genre « Les deux orphelines » dont le public des années 1950 était si friand.
- Dans les « modernes », les comédies sont majoritaires ; avec toutefois un tiers de drames.
- Enfin, il est vrai qu'on va au théâtre plutôt pour rire que pour pleurer ce que montre le graphique G3.



**OÙ sont jouées les pièces ? (G1, G6, G7)**

C'est très certainement dans la localisation des spectacles que le théâtre amateur présente les différences les plus significatives avec le professionnel... si l'on excepte le cas particulier du TPR. Son rayonnement sur l'éducation d'un public populaire au théâtre est sensible dans tout le nord de la Suisse romande. Le théâtre amateur en a largement profité. Mais l'expérience TPR reste isolée : le théâtre professionnel est et reste un phénomène urbain. Sans doute pour des raisons économiques, mais pas seulement.

- Comme il ressort du **graphique G1**, deux spectacles sur trois ont pour cadre une petite ville ou un village contre un sur quatre seulement une ville - communes suburbaines comprises. Ce qui rappelle que le théâtre amateur est très largement décentralisé.



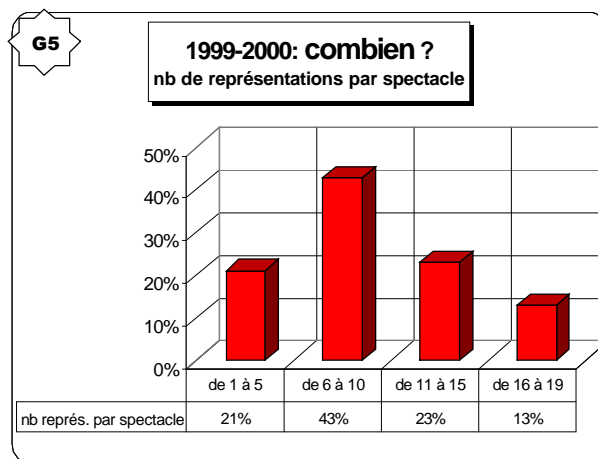
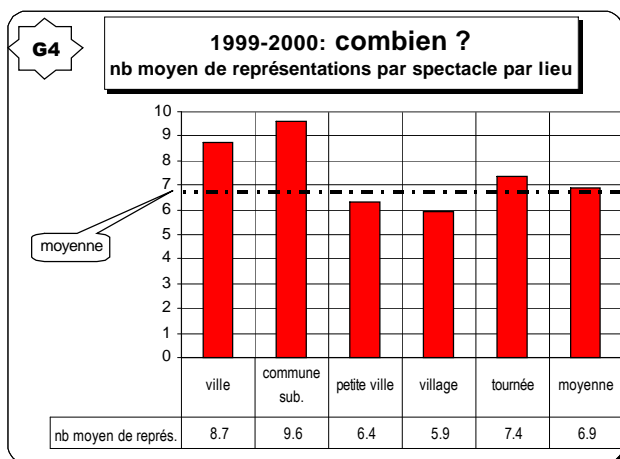
Les **graphiques G6** et **G7** présentent les mêmes données agencées différemment : **G6** permet d'observer quel genre de spectacles on voit par type de lieu, **G7** dans quel lieu on voit quel genre de spectacles. On en tirera trois observations :

1. La distribution des spectacles par genres présente de grandes similitudes entre les villes et les petites villes : une quantité peu ou prou égale de « classiques », « modernes » et « divers & créations », les « spectacles populaires » étant nettement moins présents. (cf. **G6**)
2. En revanche, les villages et les tournées affichent des profils très typés avec une nette domination de « spectacles populaires » et de « divers & créations » dans les villages, alors que ces derniers sont totalement absents des tournées pour des raisons évidentes : d'une part, on voit mal les troupes transporter des décors encombrants, d'autre part, les créations sont liées en général à un enracinement dans la communauté qui est mise à contribution.

3. Deux tiers des classiques (Goldoni, Molière, Aristophane...) sont donnés dans des petites villes et des villages, la proportion étant la même pour les spectacles populaires.

**COMBIEN de représentations par spectacle ? (G4, G5)**

Qu'un spectacle ait plus de représentations en ville et communes suburbaines que dans les petites villes et les villages est logique. (G4) Quant au « rendement » par spectacle (G5), près de la moitié se situent entre 6 et 10 représentations. Ce sont là des moyennes et des fourchettes. Dans le détail, on observe des extrêmes bien localisés. A un bout, dans un village ou une petite commune, il n'est pas rare de voir un spectacle préparé durant un an représenté 2 à 4 fois seulement. A l'autre bout, un *Théâtre de l'Espérance* de Genève, par exemple, vieux de 130 ans, produit depuis de nombreuses années trois spectacles par an totalisant une soixantaine de représentations cumulant environ 18'000 entrées.



**En guise de conclusions**

Dans la mesure où on travaille sur des petits nombres, il faut interpréter les graphiques avec prudence en se référant à une expérience de terrain telle que celle des membres du comité central de la FSSTA. Les données chiffrées corroborent les impressions retirées lors des visites apportant une connaissance plus précise et nuancée de la réalité du théâtre amateur romand. Les chiffres peuvent fluctuer d'une année à l'autre, voire être influencés par le mode de saisie : les tendances générales qu'ils révèlent n'en demeurent pas moins stables et fiables.

**Et la qualité ?**

*Theaterzytig*, l'organe de la fédération alémanique ZSV, publie régulièrement des critiques de spectacles qui sont, semble-t-il, bien acceptées. En Suisse romande et au Tessin, celles-ci auraient peut-être de la peine à passer la rampe. *Entre cour & jardin* avait tenté, autrefois, des comptes rendus critiques. Mais les réactions parfois virulentes suscitées par ces commentaires ont montré que les amateurs ne sont pas toujours prêts à affronter des critiques de leur travail. D'ailleurs les fédérations n'entendent pas jouer aux censeurs, sauf lorsqu'il s'agit de sélectionner des spectacles pour des festivals, nécessité faisant loi.

On ne peut pas aborder le spectacle d'amateurs avec les mêmes exigences que celui de professionnels. Ce qui est essentiel, et de nature à faire pardonner bien des défauts, c'est la sincérité des acteurs – le cabotinage de celui qui se pavane devant ses familiers en est l'exact contraire – et la juste relation entre leur jeu et le public. Alors la magie propre au théâtre peut opérer. Cette adéquation entre le public et la troupe, caractéristique du théâtre amateur, crée aussi une dépendance avec pour conséquence de rendre le spectacle d'amateurs difficilement « exportable ». Pouvoir se produire devant un public anonyme à l'instar des professionnels est un privilège réservé à une minorité. Quand une troupe se risque hors de son cadre familial, en participant à un festival, par exemple, elle doit savoir à quoi elle s'expose. Et si elle y est préparée et en est capable, elle vivra une expérience exaltante. Dans tous les cantons il y a de telles troupes capables de présenter des spectacles d'une grande qualité qui peuvent soutenir éventuellement la comparaison avec les pros. Le niveau de certains festivals internationaux peut être très élevé. C'est pour éviter les malentendus préjudiciables aussi bien aux organisateurs qu'aux troupes fourvoyées que la *Commission artistique* de l'AITA étudie actuellement des recommandations pour la qualité des spectacles destinés à des festivals à l'attention des fédérations qui doivent les sélectionner.

**Audaces urbaines et créativité villageoise**

La composition sociale et l'anonymat des villes paraissent plus propices à certaines audaces théâtrales de contenu et de forme. Mais le village peut être quant à lui le cadre de réalisations de valeur et impor-

tantes tout à fait spécifiques au théâtre d'amateurs grâce aux liens de proximités qui s'y sont tissés. Il s'agit de spectacles d'envergure portés par une communauté dont le rayonnement s'étend largement à l'extérieur.

Sur les vingt spectacles classés ici dans la rubrique « créations et spectacles divers », neuf ont eu pour cadre des villages. En voici trois, un par canton, par exemple et pour conclure.

- Simone Collet, écrivaine valaisanne émigrée dans le canton de Vaud, a écrit la pièce *Les enfants du bisse* sur mesure pour un contexte donné ; elle en a assuré la mise en scène avec la troupe locale des *Amateurs associés* de Riddes VS. Le drame met en scène une famille d'immigrés italiens dans un village valaisan - qui pourrait être Riddes - à qui on a confié la garde du bisse, source de vie précieuse à la très grande charge symbolique. On est dans les années 40, l'éternelle histoire de Roméo et Juliette s'y répète, l'amour y étant entravé par les préjugés xénophobes et l'étroitesse villageoise. Durant 14 soirées d'été 1999, le spectateur accouru pour l'occasion était emmené pour un itinéraire dramatique en plein air dans le cadre même du drame, le long d'un bisse, ce qui conférait à ce spectacle une émotion particulière.
- René Vuadens est un personnage; passionné, cet instituteur qui vit pour le théâtre a réussi à embarquer année après année depuis plus de quinze ans dans des réalisations monumentales le chœur et le groupe théâtral *l'Aurore* d'Antagnes sur Ollon VD. Pour ce janvier 2000 frileux, il avait jeté son dévolu sur *La Belle Hélène d'Offenbach*. Grâce aux bénéfiques passés, *l'Aurore* a pu se doter d'une immense tente qui, accolée au bâtiment isolé de l'ancien collège, peut accueillir plus d'une centaine de convives qui y seront nourris et abreuvés. 1500 spectateurs viendront de plus ou moins loin pour une soirée de fête.
- Avully est situé dans la campagne genevoise. Sa spécialité : un chœur théâtral qui propose tous les deux ans son spectacle. Pour cette année, on a confié à Chr. Kammacher la création d'une œuvre musicale, *Le rêve du pianiste*, sorte d'opérette entièrement écrite pour cette unique occasion. On y assiste même à un duo ou plutôt duel de deux pianistes. Tout a été créé ex nihilo, les décors, les costumes, la musique pour huit représentations et le plaisir des spectateurs.

De telles réalisations sont impensables sans la collaboration bénévole de dizaines de personnes qui prennent plaisir simplement à participer, chacun avec sa spécialité : confection de costumes, création de décors, cuisine, service et la multitude des autres travaux pratiques nécessaires.

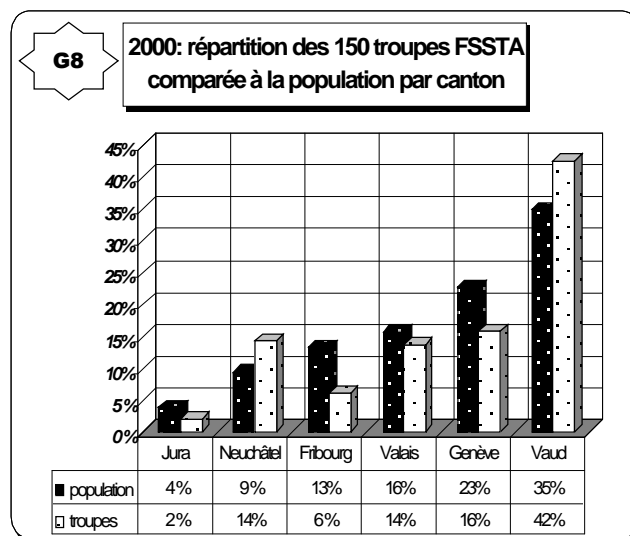
\*\*\*\*\*

### Remarque complémentaire

On a utilisé le terme de « grandes villes » pour les villes romandes de plus de 25'000 habitants au nombre de sept. Au moment de l'enquête, elles avaient les populations suivantes :

Genève	172'800
Lausanne	114'200
Bienne	49'027
La Chaux-de-Fonds	36'999
Fribourg	31'939
Neuchâtel	31'740
Sion	26'755

Enfin, le **graphique G8** de la répartition des troupes membres de la FSSTA en 2000 (alors au nombre de 150, passées en 2007 à 173) comparée à celle de la population en Suisse romande montre une congruence dans les grandes lignes. Les sur-représentations vaudoise et neuchâteloise comparées aux sous-représentations genevoise et fribourgeoise peuvent être dues à des circonstances passagères. Elles n'ont pas été abordées dans cette étude.



---

## ANNEXES

---

### FSSTA interne

#### REGLEMENT POUR SUBVENTIONNEMENT DES TROUPES SE RENDANT DANS LES FESTIVALS

##### Chapitre 1 Statuts

La FSSTA (Fédération Suisse des sociétés Théâtrales d'Amateurs ) a pour but dans ses statuts l'encouragement et le soutien des troupes qui se rendent dans un festival agréé par elle. Ce soutien se traduit par une aide financière allouée aux troupes sur la base du règlement ci-dessous.

##### Chapitre 2 Appartenance - affiliation

La FSSTA verse un défraiement aux troupes membres de la fédération à la date du festival.

##### Chapitre 3 Demandes

Les demandes doivent être adressées par la troupe désirant se rendre dans un festival suffisamment tôt.

Les demandes sont à adresser au Comité de la FSSTA via le secrétariat

Les demandes doivent être adressées au minimum un mois avant le début du Festival.

##### Chapitre 4 Décisions

Le Comité de FSSTA entre en matière uniquement sur les festivals officiels et pour lesquels elle fait office d'organe de sélection.

La FSSTA se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement pour un festival suivi par une troupe qui n'a pas acquitté ses cotisations depuis plus d'une année.

##### Chapitre 5 Type festival

Une liste des festivals agréés est tenue régulièrement à jour :

##### Chapitre 6 Participation - barèmes

La FSSTA participe aux frais réels de transport sur la base des barèmes suivants.

- *Maximum Chf 500.— pour un festival en Suisse.*
- *Maximum Chf 1'500.— pour un festival en Europe*
- *Maximum Chf 3'000.— pour un festival Outre-mer*

##### Chapitre 7 Remboursement

À la fin du Festival, la troupe ayant obtenu un accord préalable de la FSSTA fera parvenir une demande de remboursement adressée au Comité avec :

- Décomptes des frais
- Décompte et justificatif des recettes et défraiements éventuels.
- Copie ( justificatif ) de paiement des frais occasionnés
- No. compte CCP ou de compte bancaire avec référence de la banque, No. de compte de la troupe et No de clearing

Sur la base de quoi, la FSSTA procédera au remboursement.

**NB : Si les frais sont inférieurs aux montants maximums alloués, la FSSTA ne remboursera que les frais effectifs.**

Le présent règlement a été adopté par le Comité dans sa séance du 3 octobre 2003 et entre en vigueur avec effet immédiat.

\*\*\*\*\*

### FSSTA interne

#### RÈGLEMENT POUR LE SOUTIEN FINANCIER À LA FORMATION DES COMÉDIENS AMATEURS

##### Article 1 : Statuts

La FSSTA ( Fédération Suisse des sociétés Théâtrales d'Amateurs ) a pour but dans ses statuts l'encouragement et le soutien à la formation et au perfectionnement des membres des troupes qui lui sont affiliées. Ce soutien se traduit par une aide financière allouée aux personnes physiques qui suivent un cours dans le domaine du théâtre amateur.

##### Article 2 : Appartenance - affiliation

La FSSTA verse un montant aux personnes ayant suivi un cours de formation pour autant que celles-ci fassent partie d'une troupe membre de la fédération à la date du cours.

##### Article 3 : Demandes

Les demandes doivent être adressées par l'intermédiaire de la troupe pour ses membres désirant suivre un cours.

Les demandes sont à adresser au Comité de la FSSTA via le Secrétariat permanent (case postale 36 - 1553Châtonnay)

Les demandes doivent être adressées au minimum un mois avant le début du cours. Chaque demande doit être accompagnée d'un dossier qui présente notamment le cours, son organisation et les formateurs/professeurs. Le prix du cours par participant doit être mentionné ainsi que les dates du cours et sa durée.

Les frais de déplacement, transports & logement des participants ne font pas partie du prix des cours et ne sont pas subventionnés.

### Article 4 : Décisions

Le Comité de FSSTA rendra une réponse (positive ou négative) au plus tard dans les 30 jours qui suivent le dépôt du dossier de demande.

Les demandes doivent être adressées sur un formulaire ad-hoc qui peut être obtenu au secrétariat permanent de la FSSTA ou téléchargé sur internet ([www.fssta.ch](http://www.fssta.ch) «Espace Membres», rubrique «Formation»). Les formulaires peuvent être envoyés par courrier électronique, mais les dossiers complets doivent parvenir au Secrétariat permanent FSSTA par la poste.

La FSSTA se réserve le droit de ne pas attribuer de subside pour un cours suivi par un membre d'une troupe ou organisé par une troupe qui n'a pas acquitté ses cotisations depuis plus d'une année.

### Article 5 : Type de formation

La FSSTA subventionne tous les cours en rapport avec le théâtre et destinés aux amateurs. Exemples :

- cours de théâtre
- cours de mime destiné au théâtre
- cours de maquillage
- cours de mise en scène
- cours d'éclairagiste – technicien de théâtre
- cours de diction
- cours d'expression corporelle

Aucun cours destiné à une préparation du ou de la candidat(e) en vue d'une professionnalisation de l'activité théâtrale ne pourra faire l'objet d'une quelconque subvention. D'une manière générale, la FSSTA se réserve le droit de limiter le nombre de personnes pouvant bénéficier de la subvention pour un même cours. Cela est particulièrement valable pour des cours tels que : mise en scène, maquillage, technique lumière ou son.

La création, la présentation, les répétitions d'un spectacle ne sont pas considérés comme de la formation même si le(la) metteur en scène organise des ateliers autour du spectacle.

Le comité de la FSSTA se réserve seul le droit de juger si les critères pour l'obtention d'une subvention sont remplis. En cas de refus d'une subvention, le Comité FSSTA informera la troupe du motif du refus.

### Article 6 : Participation - barèmes

La FSSTA verse une subvention pour encouragement à la formation sur la base des barèmes suivants.

- **40 % du prix du cours par personne mais au maximum Chf 300.— par année:** Si le cours est organisé dans le cadre d'une troupe ou d'une organisation et que celui-ci est ouvert à d'autres personnes externes, membres de troupes affiliées à la FSSTA.
- **20% du prix du cours par personne mais au maximum Chf 200.— par année:** Si le cours est exclusivement suivi par les membres d'une seule et unique troupe (organisatrice du cours).

### Article 7 : Remboursement

A la fin du cours, l'organisation, la troupe ou le(la) participant(e) ayant obtenu un accord préalable de la FSSTA fera parvenir une demande de remboursement, adressée au Secrétariat permanent, comprenant :

- Attestation de suivi du cours
- Copie du justificatif de paiement du cours
- Nom, prénom et adresse du (de la) participant(e)
- No. de CCP ou de compte bancaire du(des) ayant-droit avec références de la banque (adresse exacte et no. de clearing)

Sur la base de quoi, la FSSTA procédera au remboursement.

### Article 8 : Durée - périodes

Les cours qui s'étalent sur plus d'une année (années comptables) doivent absolument être signalés afin que la FSSTA puisse planifier ces dépenses dans son budget annuel. Une demande de versement annuel doit être adressée au Comité avant le 31 décembre de chaque année. Les cours qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de versement de la subvention dans les 4 mois qui suivent la fin du cours ne seront plus remboursés. Le présent règlement a été adopté par le Comité dans sa séance du 30 août 2003 et entre en vigueur avec effet immédiat.

\*\*\*\*\*

## SSA-FSSTA

### DROITS D'AUTEUR

Une convention signée avec la Société Suisse des Auteurs (SSA) offre une réduction de 30 à 50 % sur les droits d'auteur, ainsi que des privilèges quant à la durée des autorisations de jouer, et cela pour l'ensemble du répertoire de langue française.

La SSA encourage l'inscription d'oeuvres dramatiques suisses au répertoire du théâtre amateur en accordant un forfait de Fr. 500.- pour toute création et de Fr. 300.- pour toute reprise en Suisse, et un forfait de respectivement Fr. 1500.- et Fr. 1000.- à l'étranger.

On peut consulter le texte complet de l'accord SSA-FSSTA sur le site [www.fssta.ch](http://www.fssta.ch)

\*\*\*\*\*

### CNSTA

#### PLATEFORME DE LA BIENNALE DU THÉÂTRE AMATEUR SUISSE DU CNSTA

Dès sa 2<sup>ème</sup> édition, la biennale a trouvé une forme correspondant aux buts qui lui sont assignés à savoir :

- donner à voir des spectacles des quatre régions linguistiques suisses
- rassembler des amateurs de théâtre dans un cadre qui permette de nouer des amitiés conformément à la *charte d'amitié* conclue le 11 mai 1991
- donner à la manifestation une certaine officialité assurant une reconnaissance des autorités.

Les biennales successives se sont enrichies des expériences des manifestations précédentes. Dans ce but, il a été convenu, le 10 février 2001, de compiler les données accumulées et de déposer le matériel au siège de la *Collection suisse du théâtre* à disposition des futurs organisateurs.

Les trois manifestations précédentes avaient en commun des caractéristiques qu'on peut considérer comme des acquis, à savoir

**1. 12 représentations distribuées sur 3 jours**

soit trois représentations par région linguistique dont deux libres et la troisième à thème d'une durée limitée à trente minutes, mise en place comprise.

**2. Une cérémonie d'ouverture**

en présence des autorités du lieu ou du canton donnant un caractère solennel à la manifestation

**3. Une soirée officielle**

sans représentations avec repas et animations diverses proposées par les diverses fédérations au cours de laquelle les contacts peuvent se nouer

**4. Une cérémonie de clôture**

mettant fin officiellement à la biennale et transmettant le brigadier à la fédération organisatrice de la suivante

Les trois biennales précédentes se sont déroulées du vendredi après-midi au dimanche matin. Un lieu de rencontre (Stamm) permettait de se retrouver chaque jour entre organisateurs, participants et membres des troupes invitées.

Enfin, une biennale doit veiller à réunir de façon équilibrée dans tous ses aspects les quatre cultures nationales.

Novembre 2001

\*\*\*\*\*

### FSSTA

Utilitaires à télécharger sur le site à l'attention des troupes:

- Statuts-type à l'attention des troupes en formation 2001
- Vade-mecum pour l'organisation des congrès
- Statuts de la FSSTA